

FORMATION

Ambulancier. ère

Informations diverses

Lieux de la formation :

- IFA - CHU Angers (bâtiment du DIEF - D7) - accessible aux personnes en situation de handicap
- CESU : pour les cours pratiques de FGSU

Débouchés et poursuite d'études :

- L'ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centres hospitaliers, cliniques, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé) ;
- Des évolutions de carrière sont possibles : infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, Assistant de Régulation Médicale,...
- Equivalences et allègements de formation pour les diplômes référés dans l'art. 28 du Titre V de l'arrêté du 11 avril 2022 modifié par l'arrêté du 4 juillet 2024.
- Possibilité de formation continue : formation-continue@chu-angers.fr

Accès / restauration / hébergement : [Se référer au site internet :](https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/)

<https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/>

Tarif formation (tarif en vigueur à titre indicatif, pour 2026) :

- Frais d'inscription et gestion de dossier de la sélection : 76.50€.
- 5457€ pour une formation complète en cursus initial.
- 8996€ pour une formation complète en apprentissage.
- Pour les cursus partiels : contacter l'IFA par mail.

Financement de la formation :

- Région / Transition pro. / OPCO / CPF / Autofinancement
- Gratuité de la formation pour les personnes en poursuite de scolarité et demandeurs d'emploi.
- Pour l'apprentissage : contacter le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) : Mme MESLIN Aurore : aurore.meslin@adamssecfa.org

Cette action de formation répond aux exigences du référentiel Qualiopi

Les organismes de formation du CHU d'Angers sont certifiés QUALIOPi



CHU ANGERS
INSTITUT DE FORMATION DES
AMBULANCIERS
4 rue Larrey
49 933 ANGERS Cedex 9

Secrétariat :
Tél : 02 41 35 62 19
Mail : IFA@chu-angers.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez intégrer notre formation, vous pouvez nous contacter à l'adresse : DIEF-Referent-Handicap@chu-angers.fr



DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
CHU ANGERS

Direction de la communication - CHU Angers - © Catherine Jouannet - 2023. Imprimé par nos soins.



Formation ambulancier

- Former des professionnels de santé réflexifs, autonomes, responsables et donc compétents en vue de s'adapter pour un meilleur service aux personnes et à la société.

Sessions 2026 - 2027

Apprentissage : Du 21 septembre 2026 au 11 juillet 2027

Cursus initial : Du 4 janvier au 27 juin 2027

Les dossiers d'inscription seront mis en ligne au printemps 2026

Taux de réussite

- 2025 Apprentis : 82%
- 2025 Cursus court : 73%
- 2024 Apprentis : 100%
- 2024 Cursus court : 82%

Taux d'insertion professionnelle

- 2025 : en cours
- 2024 : 100 %
- 2023 : 93 %

Taux de satisfaction

- 2025 Apprentis : 91%
- 2025 Cursus court : 80%
- 2024 Apprentis : 100%
- 2024 Cursus court : 94,4 %

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS - IFA

Dernière mise à jour : Février 2026

Déroulement de la formation



Répertoire national des certifications
professionnelles (RNCP) : 36542

Elle se compose de 5 blocs de compétences :

- Bloc 1 : prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions ;
- Bloc 2 : réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ;
- Bloc 3 : transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière ;
- Bloc 4 : entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention ;
- Bloc 5 : travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques.

Possibilité de valider les blocs de compétences indépendamment

Stages :

- Médecine d'urgence Adultes / Enfants (Service des urgences / SAMU -SMUR) : 70 heures ;
- Entreprise Transport sanitaire : 70 heures ;
- En fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève, le stage se déroulera en structures de soins de courte et/ou longue durée, soins de suite et/ou réadaptation, en psychiatrie et/ou santé mentale, en EHPAD, auprès de personnes âgées, enfants et/ou adultes: 105 heures

Conditions d'inscription

Prérequis :

- Permis B, hors période probatoire lors de l'inscription, conforme à la législation en vigueur et en état de validité.
- Stage de 70 h en entreprise de transport sanitaire agréée ou une expérience professionnelle > 1 mois.
- Certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier.
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance (CERFA 14880*02).
- D'un certificat médical de vaccination conformément à l'article L.3111-4 du code de la santé publique. Etre à jour de ses vaccinations et notamment **être immunisé contre l'Hépatite B lors de la rentrée en formation.**

Modalités et délai d'accès : Sélection sur dossier, appréciation du stage réalisé et entretien oral.

PasserelleS :

Article 28 du Titre V de l'arrêté du 11 avril 2022 modifié par l'arrêté du 4 juillet 2024.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045593318/?isSuggest=true>

- Aide-soignant ;
- Titulaire de l'un des diplômes permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres I, II, III et V du livre III de la 4ème partie réglementaire du CSP ;
- AS/AP/AES/ASMS/ARM ;
- Assistant de vie aux familles ;
- Titre professionnel conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger ;
- CQP assistant médical ;
- BAC PRO ASSP / BAC PRO SAPAT ;
- BAC PRO organisation du transport de marchandises ;
- BAC PRO Conducteur transport routier marchandises.

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable :

- d'assurer la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient ;
- de réaliser des soins relevant de l'urgence dans votre domaine d'intervention ;
- d'exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations ;
- de réaliser des actes de soin dans votre domaine de compétences, en cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires.

Durée

- 801H dont 556H de formation théorique et 245H de stage.
- Cursus initial : Session de janvier à juin (35 h par semaine).
- Apprentissage : Session de septembre à juillet (19 semaines minimum chez l'employeur).

Nos intervenants

- Une équipe de formateurs permanents et de professionnels formateurs occasionnels (médecins, cadres de santé, infirmiers, ambulanciers, kinésithérapeutes, mécanicien, psychologues) des secteurs privé et public.



Méthodes et moyens pédagogiques

Une démarche pédagogique fondée sur des valeurs : l'altérité et la bientraitance.
La formation s'appuie sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes et sur le courant pédagogique du socioconstructivisme.
Le courant pédagogique se situe dans la perspective d'accompagner, d'aider l'élève à se former et à se construire.
L'apprentissage se fait par interaction :

- Cours magistraux à la pédagogie active
- Travaux dirigés et Travaux pratiques
- Simulation
- e.learning

Nous utilisons :

- des salles de cours avec vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc
- une salle de simulation
- un système de visioconférence (si obligation de distanciel)

Vous avez à votre disposition :

- un centre de documentation et d'information
- Une plateforme numérique

Évaluation

- Evaluation par bloc, épreuves pratiques simulées, étude de situations. Un rattrapage est proposé pour toute note inférieure à 10/20.
- Diplomation : présentation au jury de certification (la validation de l'ensemble des blocs de compétences est nécessaire)

Capacité / quota

- Cursus initial : 20 places
- Apprentissage : 12 places